

## HÉBERGEMENT TEMPORAIRE PAERPA



### **Sécuriser le retour à domicile après une hospitalisation**

L'hébergement temporaire PAERPA permet l'accueil en EHPAD\* dans deux situations :

- après une hospitalisation de la personne âgée
- si la personne aidée se trouve seule pendant l'hospitalisation programmée de son aidant familial \*\*.

Cette étape intermédiaire permet un retour à domicile dans de bonnes conditions et évite une hospitalisation non justifiée médicalement.

*\*Etablissement d'Hébergement pour Personnes  
Agées Dépendantes*

*\*\*personne qui s'occupe d'un proche*

### **Conditions pour bénéficier de ce dispositif (limité à 30 jours par année civile) :**

- **Avoir 75 ans et plus**
- **Avoir pour objectif un retour à domicile**
- **Résider sur le territoire d'intervention du PAERPA\*\*\***

*\*\*\*Voir carte au verso*

# HÉBERGEMENT TEMPORAIRE PAERPA



## Territoire PAERPA de l'Hérault



5 EHPAD sur le territoire



Françoise Gauffier à Montpellier  
Pierre Laroque à Montpellier  
La Carriera à Montpellier  
Montpellierét à Montpellier

Mathilde Laurent à Villeneuve les Maguelone

**Contactez-nous :**



**04.67.33.24.21**



[cta@paerpa34.fr](mailto:cta@paerpa34.fr)



[www.paerpa34.fr](http://www.paerpa34.fr)

*Dispositif piloté par  
l'Agence Régionale de Santé*

